

Équivalence

- Si vous n'êtes pas diplômé de l'enseignement secondaire belge
 - Si vous n'êtes pas titulaire d'un Baccalauréat européen ou international de Genève ou du Shape
 - Si vous n'avez pas réussi un examen d'entrée dans une Université belge
- ➔ **Vous devez obtenir une équivalence définitive de votre diplôme d'études secondaires supérieures pour l'enseignement supérieur de type long, catégorie économique** pour poursuivre vos études à l'ICHEC.

La demande doit être introduite par l'étudiant lui-même **AVANT LE 15 JUILLET** (date limite) et adressée au [service des équivalences](#) de la communauté française de Belgique :

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
D.G de l'Enseignement secondaire - 1ère Direction - Service des équivalences
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Si vous vous rendez sur place, l'adresse est alors :

Service des équivalences
Rue Courtois, 4
1080 Bruxelles

Il faut avoir pris auparavant rendez-vous au numéro de téléphone :
00.32.2.690.86.86

Pour tout complément d'information, consultez le site
<http://www.equivalences.cfwb.be>